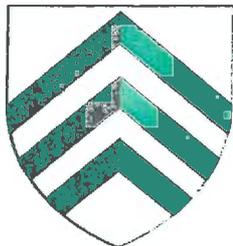


Ville de SACLAS

**- 91690 -
ESSONNE**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-sept, le mardi 13 juin à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle communale, sous la présidence de Monsieur Yves GAUCHER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Yves GAUCHER - Josiane MARTY - Annie LEPAGE - Jacques HARDOUIN - Patrick LASNIER - Richard BUY - Jean GARNERY - Cécile CHAUVET - Lionel DEBELLE - Evelyne HOANG CONG - Isabelle VINCENT - Agnès GRAVIS - Alain GAUCHER - Jennifer FRAGNER - (14 présents - Quorum atteint).

ETAIENT ABSENTS : Marc HADROT - Jean-Luc CREON - Benoît MINEAU

POUVOIRS : Madame BRECHET a donné pouvoir à Monsieur GAUCHER
Madame HANNICHE a donné pouvoir à Madame MARTY

SECRETAIRE DE SEANCE : Agnès GRAVIS

Date de convocation :
08/06/2017

Date d'affichage :
08/06/2017

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 16
Pouvoir(s) : 02

2017-04-001

**Objet : ADOPTION DE LA DECLARATION DE PROJET VALANT MISE
EN COMPATIBILITE DU P.L.U.**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-21, R. 153-20 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 04 avril 2016 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 novembre 2016 décidant de mettre en œuvre une déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'urbanisme,

Vu la décision en date du 27 février 2017 du Tribunal Administratif de Versailles désignant M. Jean-Claude DOUILLARD en qualité de commissaire enquêteur,

Vu la délibération du 28 février 2017 portant examen conjoint et lancement de l'enquête publique pour la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan Local d'Urbanisme,

Vu les avis des services consultés,

Vu la réunion du 4 avril 2017 des personnes publiques associées pour l'examen conjoint de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme,

.../...

ARRIVÉE

14 JUIN 2017

SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES

Pour extrait certifié conforme au registre de délibérations,
Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,
SACLAS, le 13 juin 2017
Transmis à la Sous-Préfecture le :
Le Maire, YVES GAUCHER.



Vu l'arrêté municipal n° 27/17 en date du 5 avril 2017 prescrivant l'enquête publique du 29 avril au 29 mai 2017,

Vu les permanences du commissaire enquêteur,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 10 juin 2017,

Monsieur le Maire indique qu'aucune observation n'a été formulée pendant l'enquête publique,

Considérant que la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, tel qu'elle est présentée à l'organe délibérant est prêt à être adoptée ce qui emportera approbation des nouvelles dispositions du plan local d'urbanisme,

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal

- DECIDE d'adopter la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme tel qu'elle est annexée à la présente,
- DIT que cette adoption emportera approbation des nouvelles dispositions au Plan local d'Urbanisme

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération deviendra exécutoire :

- dans le délai d'un mois suivant sa réception par le préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications ;
- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

Le dossier de déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme est tenu à la disposition du public à la mairie de Saclas aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture, conformément aux articles R. 153-20 et suivants du code de l'urbanisme.

VOTE : Unanimité

Pour extrait certifié conforme au registre de délibérations,
Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,
SACLAS, le 13 juin 2017.
Télétransmis à la Sous-Préfecture le :
Le Maire, YVES GAUCHER.

